



## Check-Up Protection Financière

### Le cas de M Muller, indépendant

#### Situation familiale

M Muller a 51 ans. Il est indépendant. Son épouse est mère au foyer, elle s'occupe de leurs 3 enfants et n'exerce aucune activité rémunérée.

#### Situation financière de M Muller:

- **Rémunération** : 10.000 € brut par mois. En tenant compte d'une indexation, M Muller table sur une rémunération de 13.525 € en fin de carrière.
- **Assurance Vie** : M Muller a souscrit une assurance vie qui lui procurera un capital de 60.000 € à la pension.

Ces données vont permettre à son conseiller AXA de réaliser un Check-Up Protection Financière.

#### Exemple : les résultats du Check-Up

Le bilan retraite permet d'avoir une estimation du montant de la pension de M Muller ainsi que des risques financiers encourus au cours de sa carrière.

#### Pension

M Muller constate qu'il devra supporter **une baisse de près de 39% de son niveau de vie** à la pension par rapport à son dernier salaire, et ce, même en tenant compte du capital de 60.000 € qu'il percevra de son assurance vie.

#### En cas de décès

Si M Muller venait à décéder avant sa retraite, la pension de survie que toucherait son épouse ne suffirait pas à garantir un niveau de vie suffisant à sa famille. La rente de survie dont elle bénéficierait s'élèverait à 3.312 € par mois, **ce qui représente seulement le tiers de son salaire actuel**.

#### En cas d'invalidité

M Muller percevrait une rente de 4.381 € par mois en cas d'invalidité, soit **une baisse de rémunération de près de 56%** par rapport à son salaire actuel.

#### Les solutions conseillées

En tenant compte de l'épargne accumulée par son ménage, il est conseillé à M Muller :

- de souscrire une assurance décès afin de garantir un avenir certain à sa famille s'il venait à décéder prématurément ;
- d'augmenter les primes de son assurance vie actuelle et de la compléter par une assurance de type « prévoyance-vieillesse ». Les primes versées bénéficient d'avantages fiscaux ;
- enfin, de souscrire une garantie invalidité pour pouvoir faire face aux engagements de sa famille (par exemple : emprunt hypothécaire).

**Pour prévenir les risques financiers de la vie et vous garantir une retraite réussie, réalisez vous aussi un bilan de votre future pension!** Un conseiller AXA peut établir un diagnostic financier personnalisé et vous aider en proposant, en toute liberté et sans engagement, des solutions adaptées à votre situation financière.

**Découvrez l'exemple du bilan issu de notre outil unique :**



# Bilan retraite

vos revenus et vos besoins à la retraite

**Monsieur Muller Sylvain**

Vous avez commencé votre carrière le 01/02/1985  
 Vous êtes né(e) le 01/10/1959  
 Vous prévoyez de partir à la retraite à 65 ans (en 2024)  
 Vous habitez au Luxembourg

**Simulation effectuée le 02/09/2010**

**Réalisée par AXA Luxembourg Direct**

## Votre situation

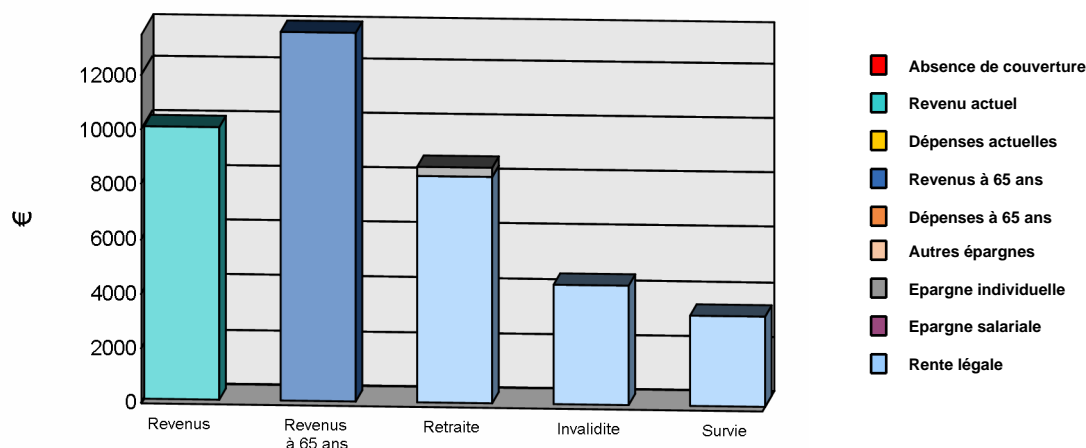
<b>Progression du salaire futur</b>	Revenu constant
<b>Salaire brut actuel</b>	10 000 €/mois
<b>Salaire brut à l'âge de la retraite</b>	13 525 €/mois

Pension légale	€/mois
de retraite estimée	8 305*
d'invalidité estimée	4 381
de conjoint survivant estimée	3 312
Pension légale et extra-légale	€/mois
de retraite estimée	8 642
d'invalidité estimée	4 381
de conjoint survivant estimée	3 312

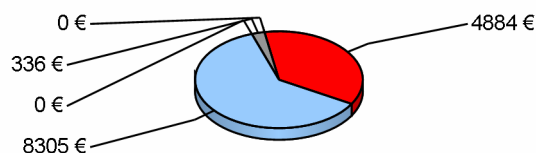
\* Ce montant est estimé à l'âge de la retraite. En tenant compte d'un facteur d'actualisation de 2%, ce montant équivaut à 6 201 € à la date d'aujourd'hui.

**Dépenses estimées à l'âge de la retraite** 0 €/mois

## Estimation de l'ensemble des prestations



## Rente estimée à votre retraite



Une retraite réussie est une retraite bien préparée. Etablissez dès maintenant votre complément de retraite avec votre conseiller d'assurance! Votre niveau de vie d'aujourd'hui n'est pas forcément celui de demain!

## Avis de non responsabilité

Les paramètres utilisés pour les simulations du Bilan retraite proposé par AXA Assurances Vie Luxembourg tiennent compte des législations sociales et autres en vigueur au moment de leur établissement (voir date de confection du Bilan retraite reprise sur le document).

Les résultats du Bilan retraite effectué ne prennent pas en considération tous les éléments personnels du client, ils sont donnés à titre purement indicatif, n'engagent en aucune manière la responsabilité d'AXA Assurances Vie Luxembourg et ne constituent pas une offre d'assurance.

Les intermédiaires d'assurance agréés auprès d'AXA se tiennent à la disposition des clients pour les documenter et leur proposer des offres d'assurance personnalisées permettant de combler les besoins de capitaux et/ou de rente de retraite et d'invalidité mis en avant par les simulations faites dans le cadre du Bilan retraite.